FRC 21754.b.

DISCOURS
DU ROI,
A L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES.

Case
FRC
21506

DISCOURS
PRONONCÉ
PAR SON ORDRE EN SA PRÉSENCE
PAR M. DE CALONNE,
CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES,
DANS L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES,
Tenue à Versailles, le 22 Février 1787.

Sur l'Imprimé de VERSAILLES,
De l'Imprimerie de PH.-D. PIERRES, Premier Imprimeur Ordinaire du ROI.

M. DCC. LXXXVII.

THE NEWBERRY
LIBRARY

Nous donnerons, dans le même format, tout ce qui paroîtra authentique & intéressant, relatif à l'Assemblée des Notables.

DISCOURS DU ROI.

MESSIEURS, Je vous ai choisis dans les différens ordres de l'Etat, & je vous ai rassemblés autour de moi, pour vous faire part de mes projets.

C'est ainsi qu'en ont usé plusieurs de mes prédécesseurs, & notamment le Chef de ma branche, dont le nom est resté cher à tous les François, & dont je me ferai gloire de suivre toujours les exemples.

Les projets qui vous seront communiqués de ma part sont grands & importans. D'une part, améliorer les revenus de l'Etat, & assurer leur libération entiere par une répartition plus égale des impositions : de l'autre, libérer le Commerce de différentes entraves

qui en gênent la circulation, & soulager autant que les circonstances me le permettent, la partie la plus indigente de mes sujets; telles sont, Messieurs, les vues dont je suis occupé & auxquelles je me suis fixé après le plus mûr examen. Comme elles tendent toutes au bien public, & connoissant le zèle pour mon service dont vous êtes tous animés, je n'ai point craint de vous consulter sur leur exécution; j'entendrai & j'examinerai attentivement les observations dont vous les croirez susceptibles. Je compte que vos avis conspirans tous au même but, s'accorderont facilement, & qu'aucun intérêt particulier ne s'élevera contre l'intérêt général.

DISCOURS

DE M. LE CONTROLEUR-GÉNÉRAL.

MESSIEURS,

Ce qui m'eſt ordonné en ce moment m'honore d'autant plus, que les vues dont le Roi me charge de vous préſenter l'enſemble & les motifs, lui ſont devenues entiérement perſonnelles par l'attention très-ſuivie que Sa Majeſté a donnée à chacune d'elles avant de les adopter.

La ſeule réſolution de vous les communiquer, & les paroles toutes paternelles que vous venez d'entendre de ſa bouche, ſuffiſent ſans doute pour exciter en vous la plus juſte confiance : mais ce qui doit y mettre le comble, ce qui doit y ajouter l'émotion de la plus vive ſenſibilité, c'eſt d'apprendre avec quelle ap-

plication, avec quelle assiduité, avec quelle constance le Roi s'est livré au travail long & pénible qu'ont exigé, d'abord l'examen de tous les états que j'ai mis sous ses yeux, pour lui faire connoître sous tous les points de vue, la véritable situation de ses finances; ensuite la discussion de chacun des moyens que je lui ai proposés pour les améliorer & y rétablir l'ordre.

Après avoir créé une Marine & rendu le pavillon françois respectable dans toutes les Mers; après avoir protégé & affermi la liberté d'une nouvelle Nation qui, démembrée d'une Puissance rivale, est devenue notre alliée; après avoir terminé une guerre honorable par une paix solide, & s'être montré à toute l'Europe digne d'en être le modérateur, le Roi ne s'est point livré à une stérile inaction; Sa Majesté ne s'est point dissimulé combien il lui restoit à faire pour le bonheur de ses sujets, premier objet de tous ses soins, & véritable occupation de son cœur.

Assurer à ses Peuples des relations de commerce tranquilles & étendues au-dehors;

Leur Procurer au-dedans tous les avantages d'une bonne administration;

C'est ce que le Roi s'est proposé, c'est ce qu'il n'a pas cessé d'avoir en vue.

Déja d'heureux effets ont prouvé la sagesse des mesures prises par Sa Majesté.

Déja des Traités de commerce conclus presque au même instant, avec la Hollande, avec l'Angleterre

& avec la Ruſſie, ont fait diſparoître des principes excluſifs auſſi contraires aux loix ſociales, qu'à l'intérêt réciproque des Nations, ont cimenté les baſes de la tranquillité publique, & ont fait voir à l'Europe ce que peut l'eſprit pacifique & modéré d'un Prince auſſi juſte que puiſſant, pour multiplier & fortifier les précieux liens de cette concorde univerſelle ſi deſirable pour l'humanité entiere.

Déja auſſi les affaires de l'intérieur ont pris la direction qui doit conduire à la proſpérité de l'Etat.

La plus parfaite fidélité à remplir tous les engagemens, a rendu au crédit le reſſort qu'il ne peut avoir que par l'effet d'une confiance méritée.

Des témoignages de protection donnés au Commerce, des encouragemens accordés aux Manufactures ont ranimé l'induſtrie & produit par-tout cette utile effervescence dont les premiers fruits en promettent de plus abondans pour l'avenir.

Enfin le Peuple a reçu des commencemens de ſoulagement qu'il n'étoit pas poſſible de rendre ni plus prompts, ni plus conſidérables, avant d'avoir rétabli l'ordre dans les Finances de l'Etat.

C'eſt cet ordre qui eſt le principe & la condition eſſentielle de toute économie réelle; c'eſt lui qui eſt la véritable ſource du bonheur public.

Pour l'aſſeoir ſur une baſe ſolide, & pour pouvoir balancer les recettes avec les dépenſes, il falloit néceſſairement commencer par liquider le paſſé, par

ſolder l'arriéré, par ſe remettre au courant dans toutes les parties.

C'étoit le ſeul moyen de ſortir de la confuſion des exercices entremêlés l'un dans l'autre, & de pouvoir diſtinguer ce qui appartient à chaque année, ſéparer l'accidentel de l'état ordinaire, & voir clair dans la ſituation.

Trois années ont été employées à ce préliminaire indiſpenſable, & ces trois années n'ont pas été perdues.

Lorsqu'a la fin de 1783 le Roi daigna me confier l'adminiſtration de ſes Finances, elles étoient, on ne l'a que trop ſçu, dans l'état le plus critique.

Toutes les caiſſes étoient vuides, tous les effets publics baiſſés, toute circulation interrompue, l'allarme étoit générale, & la confiance détruite.

En réalité il y avoit 220 millions à payer pour reſtant des dettes de la guerre, plus de 80 millions d'autres dettes exigibles, ſoit pour l'arriéré des dépenſes courantes, ſoit pour l'acquittement de pluſieurs objets conclus ou décidés antérieurement; 176 millions d'anticipations ſur l'année ſuivante; 80 millions de déficit dans la balance des revenus & dépenſes ordinaires; le paiement des rentes exceſſivement retardé : le tout enſemble faiſant un vuide de plus de 600 millions; & il n'y avoit ni argent ni crédit.

Le ſouvenir en eſt trop récent, pour qu'il ſoit beſoin

ſoin de preuves ; & d'ailleurs j'ai mis ſous les yeux du Roi tous les états juſtificatifs ; Sa Majeſté les a vus & examinés ; ils ſont reſtés entre ſes mains.

Aujourd'hui l'argent eſt abondant, le crédit eſt rétabli, les Effets publics ſont remontés, leur négociation eſt fort active, & ſans le trouble cauſé par les effets de l'agiotage (fléau éphémere que les meſures priſes par Sa Majeſté feront bientôt diſparoître), elle ne laiſſeroit rien à deſirer.

La Caiſſe d'Eſcompte a repris toute la faveur qui lui eſt due, & qui ne pourra que s'accroître par l'extenſion de ſon utilité.

Les Billets des Fermes, & tous les autres genres d'aſſignation, ſont en pleine valeur.

Les Dettes de la Guerre ſont acquittées, tout l'arriéré eſt ſoldé, toutes les dépenſes ſont au courant.

Le paiement des rentes n'éprouve plus le moindre retard. Il eſt enfin ramené au jour même des échéances, & 48 millions d'extraordinaire ont été employés à cet utile rapprochement qu'on n'avoit pas encore vu & qu'on n'oſoit eſpérer.

Trente-deux millions du reſtant des Reſcriptions ſuſpendues ſous le dernier règne, ont été rembourſés avant leur terme, & leur nom, qui étoit un ſcandale en finance, n'exiſte plus.

Les rembourſemens à époques, dont j'ai trouvé le Tréſor Royal ſurchargé, s'effectuent à jour nommé, & la liquidation des dettes de l'Etat s'opere

annuellement, ainsi que Sa Majesté l'a réglé par son Edit de 1784, constitutif du salutaire & inébranlable établissement de la Caisse d'Amortissement.

Enfin l'exactitude des paiemens a produit une telle confiance, & par elle des ressources si fécondes, que non-seulement il a été obvié à tous les dangers que la position de la fin de 1783 faisoit craindre, non-seulement il a été satisfait à la masse énorme d'engagemens & de dettes qui existoit alors; mais de plus, il s'est trouvé assez de moyens pour faire face à une infinité de dépenses imprévues & indispensables, telles que d'une part, les sommes employées en préparatifs de précaution & autres frais politiques qu'ont exigé les affaires de la Hollande; & d'autre part, les secours, les soulagemens, les indemnités que l'intempérie des saisons, & diverses calamités ont nécessité en 1784 & 1785.

Dans le même temps Sa Majesté convaincue par de grandes & judicieuses considérations, qu'il étoit également important & économique d'accélerer les travaux de Cherbourg, a fait quadrupler les fonds, qui d'abord avoient été destinés annuellement à cette immortelle opération, que Sa Majesté a consacrée par sa présence, dans le voyage mémorable, où Elle a goûté la juste satisfaction de recueillir les bénédictions, & les acclamations attendrissantes d'une Nation qui sait si bien adorer ses Rois, quand elle se voit aimée par eux, quand elle voit les soins qu'ils prennent pour son bonheur.

Les utiles travaux du Havre & ceux de la Rochelle ont été ſuivis avec la même activité. Ceux de Dunkerque & de Dieppe ont été déterminés & entamés.

De nouveaux Canaux ont été ouverts en pluſieurs Provinces, & SA MAJESTÉ a contribué à leur entrepriſe.

Elle a rendu au département des Ponts & Chauſſées la totalité des fonds deſtinés aux routes publiques, & les a même augmentés.

Elle a ſupprimé pluſieurs droits nuiſibles au Commerce, & le ſacrifice qu'Elle a bien voulu faire de leur produit, en favoriſant l'exportation de nos denrées, eſt devenu une nouvelle ſource de richeſſes.

SA MAJESTÉ a créé, ſoutenu, vivifié pluſieurs branches d'induſtrie, qui déſormais approviſionneront le Royaume de grand nombre d'objets, qui ſe tiroient de l'étranger.

Pluſieurs établiſſemens de grande conſéquence ont été ſecourus & ont reçu des marques ſignalées d'une protection vigilante; tels, entr'autres, celui des Forges de Mont-Cenis, le plus conſidérable qui exiſte en ce genre; & celui de la pêche de la Baleine, qui prend naiſſance ſous les auſpices les plus favorables, en même-temps que toutes les autres pêches du Royaume ſont encouragées, proſperent & préparent à la Marine une pépiniere de Matelots.

Notre commerce dans l'Inde prend auſſi conſiſtance; la nouvelle Compagnie fait les plus grands efforts pour

répondre à l'objet de son établissement, & elle a doublé les effets de son zèle, depuis que le Roi lui a permis de doubler ses fonds.

En s'occupant de tout ce qui intéresse le Commerce, SA MAJESTÉ n'a pas perdu de vue ce qui, dans un Royaume agricole, peut s'appeller la premiere & la plus importante de toutes les Manufactures, la culture des terres. L'Assemblée qu'elle a établie pour correspondre, tant avec les Intendans des Provinces, qu'avec les Sociétés d'Agriculture, & lesparticuliers appliqués à cet objet, a excité la plus utile émulation, & réuni les renseignemens les plus intéressans. Il s'est formé des associations champêtres entre des Propriétaires, des Ecclésiastiques, des Cultivateurs éclairés, pour faire des expériences, & donner aux habitans des campagnes la seule leçon qui les persuade, celle de l'exemple.

L'exploitation des Mines, trop long-tems négligée en France, a fixé aussi les regards & l'attention de SA MAJESTÉ, qui sçait combien de ressources on peut en tirer. Une école publique devenue intéressante pour la curiosité même des étrangers, des Professeurs pleins de zèle & de talens, des Elèves animés de la plus vive ardeur, des Directeurs envoyés dans toutes les Provinces pour y faire des recherches utiles, ont déja répandu l'instruction dans le Royaume, & l'ont portée jusqu'au fonds de ces dépôts des richesses souterraines qu'on n'obtient que par des efforts bien dirigés.

L'opération sur les Monnoies d'or, en faisant cesser

la disproportion qui existoit entre le prix de ce premier métal & celui de l'argent, a produit le triple avantage d'arrêter l'exportation de nos louis, qui devenoit excessive, d'en rétablir la circulation qui étoit presque nulle, & de procurer un bénéfice considérable à l'Etat, en même-temps qu'un juste profit aux Particuliers.

Si j'ajoute qu'il s'élève de toutes parts des monumens dignes d'illustrer un règne, c'est qu'ils sont du genre de ceux qui, réunissant l'utilité publique à la décoration du Royaume, ont droit à la reconnoissance Nationale. Tel est le caractere de tous ceux dont SA MAJESTÉ m'a ordonné de suivre l'entreprise

Les nouveaux quais qui vont embellir Marseille, favoriseront le commerce, ainsi que la population de cette antique cité.

La superbe place qui s'érige à Bordeaux sur les ruines d'une inutile forteresse, procurera les communications les plus intéressantes, en même-temps qu'un des plus beaux points de vue de l'univers.

A Lyon, les travaux destinés à faire sortir un quartier habitable du sein d'un marais fétide, étoient nécessaires pour la salubrité de cette riche & grande ville.

A Nismes, la restauration des arênes fera disparoître des mâsures mal-saines, qui déshonoroient ces magnifiques restes de la grandeur des Romains.

Aix aura enfin un Palais de Justice, digne de l'importance de sa destination.

Dunkerque verra réparer ſes longs malheurs, par le rétabliſſement de ſes écluſes & de ſon Port.

Dans la Capitale, les travaux commencés pour effacer les anciennes halles, pour en conſtruire de nouvelles plus commodes, pour en déſobſtruer les accès, & pour délivrer les ponts des bâtimens difformes & caducs dont ils étoient ſurchargés, ſont autant de bienfaits que Sa Majeſté conſacre à l'humanité bien plus qu'à la gloire; & ce qui rend ces importans Ouvrages encore plus précieux, c'eſt que leur exécution s'opere & s'achevera entiérement par des moyens qui ne ſont onéreux ni au Tréſor Royal, ni aux Peuples, des moyens qui ne dérangent aucune deſtination, qui ne retardent aucun paiement.

En effet, Meſſieurs, au milieu de toutes ces entrepriſes, chaque département a reçu ce qu'il a jugé néceſſaire pour ſon ſervice; chaque Intendant a obtenu les ſecours qu'il a demandés pour ſa Généralité; chaque Créancier de l'Etat a touché ce qu'il avoit droit de prétendre; aucun ne ſe plaint, aucune partie prenante ne ſe préſente vainement, aucune n'eſt repouſſée par cette triſte allégation *de la ſituation fâcheuſe des Finances*, qui fut ſi long-tems la formule des réponſes de l'Adminiſtration.

Sa Majeſté a même fait ſolder pluſieurs indemnités reconnues juſtes, mais renvoyées à des circonſtances plus heureuſes. Elle a fait juſtice à tout le monde, & Elle a pu ſuivre les mouvemens de ſa bienfaiſance,

ſans éprouver le regret d'aggraver les charges de ſon Peuple, ſans qu'il y ait eu directement ni indirectement aucune ſorte d'augmentation d'impôts, ſans qu'aucuns droits nouveaux aient été établis, même pour remplacer ceux qui ont été ſupprimés.

Par ce tableau racourci des paiemens & des opérations effectuées depuis trois ans, d'après les déciſions du Roi qui en font preuve, vous pouvez juger, Meſſieurs, ſi les dépenſes ont été ſurveillées avec attention, & s'il y a eu de l'ordre dans le régime des Finances. Des effets ſalutaires ne permettent pas de préſumer un principe vicieux; & quelques puiſſent être les vains propos des gens mal inſtruits, c'eſt toujours par les grands réſultats qu'on doit apprécier l'économie dans une vaſte Adminiſtration.

J'ai remis au Roi des détails exacts & détaillés de tout ce qui a été *donné*, *acquis*, *échangé*, *emprunté & anticipé*, depuis que Sa Majeſté a daigné me charger de ſes Finances; j'y ai joint tous les renſeignemens, tous les titres juſtificatifs de l'autoriſation & de l'emploi. Sa Majeſté les a tous examinés, Elle les a gardés, Elle eſt continuellement en état d'en vérifier par Elle-même tous les articles, & je ne crains pas que la malignité la plus venimeuſe puiſſe rien citer de réel qui ne s'y trouve compris.

Il ne m'eſt pas permis ſans doute de parler de moi dans cette auguſte Aſſemblée, où il ne doit être queſtion que des plus grands intérêts de l'Etat. Mais ce que

j'ai à dire sur l'économie ne leur est point étranger; & avant de développer ce qui a conduit Sa Majesté aux résolutions qu'Elle veut, Messieurs, vous communiquer, il n'est pas inutile de faire voir que leur nécessité ne peut être regardée comme suite de relâchement sur les dépenses.

En général, l'économie d'un Ministre des Finances peut exister sous deux formes si différentes, qu'on pourroit dire que ce sont deux sortes d'économies.

L'une qui frappe tous les yeux par des dehors séveres, qui s'annonce par des refus éclatans & durement prononcés, qui affiche la rigueur sur les moindres objets, afin de décourager la foule des demandeurs. C'est une apparence imposante qui ne prouve rien pour la réalité, mais qui fait beaucoup pour l'opinion; elle a le double avantage d'écarter l'importune cupidité, & de tranquilliser l'inquiete ignorance.

L'autre, qui tient au devoir plutôt qu'au caractere, peut faire plus en se montrant moins; stricte & réservée pour tout ce qui a quelqu'importance, elle n'affecte pas l'austérité pour ce qui n'en a aucune; elle laisse parler de ce qu'elle accorde, & ne parle pas de ce qu'elle épargne; parce qu'on la voit accessible aux demandes, on ne veut pas croire qu'elle en rejette la plus grande partie; parce qu'elle tâche d'adoucir l'amertume des refus, on la juge incapable de refuser; parce qu'elle n'a pas l'utile & commode réputation d'inflexibilité, on lui refuse celle d'une sage retenue; & souvent, tandis que par une application assidue à tous les détails

d'une

d'une immenſe geſtion, elle préſerve les Finances des abus les plus funeſtes, & des impérities les plus ruineuſes, elle ſemble ſe calomnier elle-même par un extérieur de facilité que l'envie de nuire a bientôt transformé en profuſion.

Mais qu'importe l'apparence, ſi la réalité eſt inconteſtable ? Perſuadera-t-on que les libéralités ſont devenues exceſſives, lorſqu'il eſt conſtaté par le compte effectif de l'année derniere, que les penſions qui s'élevoient notoirement à 28 millions, ne montent plus qu'à environ 26, & qu'elles continueront néceſſairement de décroître chaque année par l'exécution du Réglement que Sa Majeſté a rendu le 8 Mai 1785 ? Refuſera-t-on de reconnoître que, dans un Royaume comme la France, la plus certaine, la plus grande des économies conſiſte à ne pas faire de fauſſes opérations ; qu'une ſeule mépriſe en Adminiſtration, une ſpéculation erronée, un emprunt mal calculé, un mouvement rétrograde, coûte infiniment plus au tréſor public, ſans qu'on le ſache, que les dépenſes oſtenſibles dont on parle le plus, & que le titre d'Adminiſtrateur économe eſt plutôt dû à celui dont on ne peut citer aucune opération manquée, qu'à celui qui ne s'attache qu'à des épargnes ſouvent illuſoires, & toujours plus avantageuſes au Miniſtre qui s'en fait un mérite, qu'à l'Etat dont l'utile ſplendeur eſt incompatible avec une ſtérile parcimonie.

Au ſurplus, les circonſtances commandent : j'aurois tout perdu ſi j'avois pris l'attitude de la pénurie

au moment que je devois en diſſimuler la réalité. Toutes mes reſſources, lorſque le Roi m'a confié la conduite de ſes Finances, conſiſtoient dans le crédit ; tous mes efforts ont dû tendre à le rétablir. L'argent manquoit, parce qu'il ne circuloit pas ; il a fallu en répandre pour l'attirer, en faire venir du dehors pour faire ſortir celui que la crainte tenoit caché au-dedans, ſe donner l'extérieur de l'abondance, pour ne pas laiſſer appercevoir l'étendue des beſoins. L'eſſentiel étoit alors de ramener la confiance égarée ; & pour y parvenir, il y avoit beaucoup à réparer dans l'opinion. Il falloit porter l'exactitude des paiements au-delà même de l'exigibilité, pour qu'elle ne parût pas reſter en-deçà. Il falloit rembourſer infiniment pour pouvoir recevoir encore plus ; il falloit abolir la terreur de ces moyens ſiniſtres dont la ſeule appréhenſion ſeroit une tache dans un règne que caractériſent la ſageſſe & la vertu ; il falloit enfin égaler aux yeux de l'Etranger les Nations les plus fideles à leurs engagemens, & donner à toute l'Europe une juſte idée de la fécondité de nos reſſources.

Le Roi, à qui j'ai rendu compte de tout, a jugé mes motifs, & réglé en conſéquence la marche que j'ai ſuivie. Sa Majesté a reconnu la néceſſité de commencer par rappeller les forces & ranimer la vigueur du corps politique, avant d'oſer en ſonder les plaies invétérées, & ſur-tout avant de les découvrir, ce qui n'eſt permis que quand on peut en même-temps préſenter le remede curatif.

C'EST LE POINT où je suis enfin parvenu. Depuis un an, je n'ai pas cessé de travailler à prendre une connoissance plus certaine qu'on ne l'avoit eue jusqu'à présent de la situation des Finances, & de méditer profondément sur ce qu'elle exige.

Il semble qu'il soit bien facile à un Ministre des Finances de former un compte exact des recettes & dépenses ordinaires & annuelles. On croiroit qu'il doit le trouver dans les états de situation qu'on lui remet à la fin de chaque année, & qu'il présente lui-même au Roi, pour le réglement des fonds de l'année suivante.

Mais ces états, quelque soin qu'on apporte à leur confection, ne peuvent servir qu'à faire appercevoir les ressources extraordinaires qu'on est dans le cas de se procurer dans l'année pour laquelle ils sont faits; on ne peut en conclure rien de précis ni de certain sur la situation ordinaire. Le nombre prodigieux de parties hétérogènes & variables dont ils sont composés, l'enchevêtrement des différens exercices, la confusion provenante des prélevemens locaux sur des recouvrements plus ou moins retardés, le rejet des valeurs & assignations reportées d'une année sur l'autre, la multitude incalculable des causes imprévues qui peuvent changer l'ordre des dépenses & celui des remboursemens; enfin le mélange presqu'inévitable de l'arriéré du courant & du futur, du fixe & de l'éventuel, de ce qui n'est que le résultat des viremens, d'avec ce qui doit être compté pour effectif; toutes ces causes réunies rendent extraordinairement difficile de dis-

cerner ce qui appartient à chaque année, pour former une balance juſte de l'état ordinaire & annuel.

Perſuadé qu'il eſt de la plus grande importance de s'en aſſurer, & qu'en inſtruire le Roi ſans aucune diſſimulation: c'eſt un devoir rigoureux de ma place, en même-temps que c'eſt ſervir, ſuivant ſes principes, un Monarque qui aime la vérité; je n'ai rien négligé pour parvenir à mettre ſous ſes yeux un compte général de ſes Finances dont je puſſe lui garantir & juſtifier l'exactitude. J'y ai diſtingué ſoigneuſement & par colonnes les revenus dans leur intégrité, les prélevemens qu'ils ſubiſſent avant d'arriver au Tréſor Royal, & leur montant net, tel qu'il s'y verſe effectivement pour chaque année.

J'ai ſuivi le même ordre pour les dépenſes, j'ai ſéparé tout l'extraordinaire de celles qu'il faut regarder comme annuelles; j'ai compris dans celles-ci les parties acquittées ſur les lieux, & je les ai claſſées toutes par date, par aſſignat, & ſuivant les époques auxquelles elles doivent ſe rapporter.

Ces comptes dreſſés ſous deux points de vue, l'un pour l'année 1787, l'autre pour une année ordinaire, préſentent une balance très-correcte des recettes & dépenſes annuelles; je les ai remis au Roi, appuyés de ſoixante-trois états particuliers qui donnent le détail de tous les articles, & SA MAJESTE qui a bien voulu en faire une étude approfondie avec l'application qu'elle ne refuſe jamais à ce qui la mérite, eſt à préſent plus inſtruite, que qui ce ſoit ne peut l'être dans

ſon Royaume, de la véritable ſituation des ſes Finances.

Les resultats de cette connoiſſance n'ont pu lui paroître ni douteux ni ſatisfaiſans.

Je dois l'avouer, & je n'ai eu garde d'en rien déguiſer, le déficit annuel eſt très-conſidérable. J'en ai fait voir au Roi l'origine, les progrès & les cauſes.

Son origine eſt fort ancienne. Le déficit en France exiſte depuis des ſiécles. Le ſyſtême, en bouleverſant les fortunes particuliéres, devoit du moins rétablir le niveau dans les Finances de l'Etat : ce but a été manqué ; & même ſous l'adminiſtration économique du Cardinal de Fleury, on ne l'a point atteint. Ce n'eſt pas l'opinion commune ; mais c'eſt la vérité, & il eſt conſtaté par un travail fait au Tréſor Royal ſur les comptes de ce Miniſtère, que pendant ſa durée le déficit a toujours ſubſiſté.

Ses progrès ſont devenus effrayans ſous le dernier règne. Le déficit paſſoit 74 millions, quand l'Abbé Terray fut appellé à l'adminiſtration des Finances ; il étoit encore de 40 quand il en ſortit. Cependant par le Mémoire qu'il remit au Roi en 1774, accompagné d'un état des recettes & dépenſes pour la même année, il n'avoit porté le déficit annuel qu'à 27,800,000 liv. mais il eſt reconnu & prouvé par le compte effectif de cette même année, qu'en réalité il étoit alors de 40,200,000 livres.

Cette différence confirme ce que j'ai dit de la dif-

ficulté de former une balance exacte des recettes & dépenses ordinaires.

Les Finances étoit donc encore dans un grand dérangement, lorsque SA MAJESTÉ est monté sur le Trône. Elles restèrent à peu-près au même état jusqu'en 1776, époque à laquelle le déficit fut estimé être de 37 millions par celui même qui peu de temps après fut chargé de la direction des Finances.

Entre cette époque & celle du mois de Mai 1781, le rétablissement de la Marine & les besoins de la guerre firent emprunter 440 millions.

Il est évident que le produit de toutes les réformes, de toutes les bonifications qui ont été faites dans cet intervalle, quelqu'évaluation qu'on puisse leur donner, n'a pu compenser, à beaucoup près, l'augmentation de dépense qui a résulté nécessairement de l'intérêt de ces emprunts, qu'il faut toujours compter sur le pied de neuf à dix pour cent, soit comme viagers, soit eu égard aux rembourſemens, & qui par conséquent s'est élevé à plus de 40 millions par an. Le déficit s'est donc accrû, & les comptes effectifs le prouvent.

Il s'est accrû encore depuis le mois de Mai 1781 jusqu'au mois de Novembre 1783; & l'on ne doit pas s'en étonner, puisque les emprunts faits pendant cet espace, montèrent à environ 450 millions.

J'ai constaté qu'à la fin de 1783 le déficit s'est trouvé être de 80 millions.

Il y avoit en outre 176 millions d'anticipations que j'ai compris dans la masse des dettes, lorsque j'ai dit qu'à

cette époque, elles s'élevoient à plus de 600 millions. Il eſt prouvé par les états remis au Roi qu'elles montoient à 604, enſorte qu'en y joignant le déficit de 80 millions, je puis dire que le vuide étoit de 684 millions dans l'exercice de 1784.

Je n'ai pu ni dû le faire porter entièrement ſur cette ſeule année; il a fallu en rejetter une partie ſur les exercices ſuivants, & l'on ſent combien ce rejet, joint au déficit annuel, a dû les rendre pénibles; on voit combien les emprunts faits à la fin des années 1783, 1784 & 1785, même en y joignant celui fait par la ville de Paris en Décembre 1786, ſont au-deſſous de ce que j'avois à payer, & l'on ne doit pas s'étonner que, pour y ſuppléer, il ait été inévitable de recourir à d'autres reſſources de crédit moins directes, moins oſtenſibles, mais toutes expreſſément approuvées par SA MAJESTÉ, qui en a connu les motifs & l'emploi.

La réunion de tous ces moyens de crédit dont il n'a été uſé qu'avec la plus grande réſerve poſſible, ne forme pas, à beaucoup près, une ſomme égale à celles des acquittemens qui ont été effectués pendant le cours de ces trois années : l'ordre, l'économie, les arrangemens dont une grande manutention eſt ſuſceptible, ont fait le reſte, & tout eſt ſoldé.

Mais il n'en réſulte pas moins que le déficit annuel a pris de nouveaux accroiſſemens. Les cauſes en ſont trop publiques, pour que les effets en ſoient myſtérieux.

Ces cauſes s'expliquent toutes par une ſeule obſer-

vation. Le déficit étoit de 37 millions à la fin de 1776; & depuis cette époque jusqu'à la fin de 1786, il a été emprunté 1250 millions.

Vous savez, Messieurs, combien ces emprunts étoient nécessaires. Ils ont servi à nous créer une Marine formidable; ils ont servi à soutenir glorieusement une guerre qui, d'après son principe & son but, a été appellée avec raison, *Guerre Nationale*; ils ont servi à l'affranchissement des mers; ils ont servi enfin à procurer une paix solide & durable, qui doit donner le temps de réparer tout le dérangement qu'une dépense aussi énorme a causé dans les Finances.

Ce seroit cependant prendre une idée fort exagérée du déficit actuel, que de joindre, pour en mesurer l'étendue, l'intérêt de cette masse d'emprunts, à ce qu'il étoit déja antérieurement, D'un côté le revenu du Roi se trouve augmenté, tant par le produit des sols pour livre imposés en 1781, que par les bonifications considérables obtenues dernièrement aux renouvellemens des baux des differentes Compagnies de Finance: d'un autre côté il y a eu pour 250 millions au moins, de remboursemens, qui ont diminué proportionnellement les intérêts, & suivant l'ordre réglé tant pour ceux de ces remboursemens qui sont à époques fixes, que pour ceux que doit opérer la Caisse d'Amortissemens, il s'éteindra encore, pendant les dix années prochaines, un capital de plus de 400 millions; après quoi le Roi rentrera dans la libre jouissance de plus de 60 millions de revenu,

revenu, absorbé présentement, tant par les remboursemens assignés, que par les intérêts.

Mais jusques-là, c'est-à-dire jusqu'à la fin de 1797, il est impossible de laisser l'Etat dans le danger sans cesse imminent auquel l'expose un déficit tel que celui qui existe; impossible de continuer à recourir chaque année à des palliatifs & à des expédiens, qui, en retardant la crise, ne pourroient que la rendre plus funeste; impossible de faire aucun bien, de suivre aucun plan d'économie, de procurer au Peuple aucun des soulagemens, que la bonté du Roi leur destine, aussi long-temps que ce désordre subsistera.

J'ai dû le dire, j'ai dû dévoiler au Roi cette triste vérité; elle a fixé toute son attention, & SA MAJESTÉ s'est vivement pénétrée de la nécessité d'employer les moyens les plus efficaces pour y apporter remede.

MAIS quels peuvent être ces moyens?

Toujours emprunter, seroit aggraver le mal & précipiter la ruine de l'Etat.

Imposer plus, seroit accabler les Peuples que le Roi veut soulager.

Anticiper encore, on ne l'a que trop fait, & la prudence exige qu'on diminue chaque année la masse des anticipations actuelles.

Economiser, il le faut sans doute; SA MAJESTÉ le veut; Elle le fait; Elle le fera de plus en plus. Tous les retranchemens possibles de dépenses jusques dans sa propre Maison, tous ceux dont les différens

Départemens ſont ſuſceptibles ſans nuire aux forces de l'Etat, Elle les a réſolus, & ſes réſolutions ſont toujours ſuivies d'effet : mais l'économie ſeule, quelque rigoureuſe qu'on la ſuppoſe, ſeroit inſuffiſante, & ne peut être conſidérée que comme moyen acceſſoire.

Je n'ai garde de mettre au rang des reſſources ce qui, en détruiſant le crédit, perdroit tout ce que l'immuable fidélité du Roi à ſes engagemens ne permet pas d'enviſager comme poſſible, ce qui répugneroit à ſon cœur autant qu'à ſa juſtice.

Que reſte-t-il donc pour combler un vuide effrayant, & faire trouver le niveau deſiré?

Que reſte-t-il qui puiſſe ſuppléer à tout ce qui manque, & procurer tout ce qu'il faudroit pour la reſtauration des Finances?

Les Abus.

Oui, Meſſieurs, c'eſt dans les abus même que ſe trouve un fonds de richeſſes que l'Etat a droit de réclamer, & qui doivent ſervir à rétablir l'ordre. C'eſt dans la proſcription des abus que réſide le ſeul moyen de ſubvenir à tous les beſoins. C'eſt du ſein même du déſordre que doit jaillir une ſource féconde, qui fertiliſera toutes les parties de la Monarchie.

Les abus ont pour défenſeurs l'intérêt, le crédit, la fortune, & d'antiques préjugés que le temps ſemble avoir reſpectés : mais que peut leur vaine confédération contre le bien public & la néceſſité de l'Etat?

Le plus grand de tous les abus, ſeroit de n'attaquer que ceux de moindre importance, ceux qui n'intéreſ-

ſant que les foibles, n'oppoſent qu'une foible réſiſtance à leur réformation, mais dont la réformation ne peut produire une reſſource ſalutaire.

Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir pour le ſalut public, ce ſont les plus conſidérables, les plus protégés, ceux qui ont les racines les plus profondes, & les branches les plus étendues.

Tels ſont les abus dont l'exiſtence pèſe ſur la claſſe productive & laborieuſe; les abus des priviléges pécuniaires; les exceptions à la loi commune, & tant d'exemptions injuſtes qui ne peuvent affranchir une partie des contribuables, qu'en aggravant le ſort des autres :

L'inégalité générale dans la répartition des ſubſides, & l'énorme diſproportion qui ſe trouve entre les contributions des différentes Provinces, & entre les charges des ſujets d'un même Souverain.

La rigueur & l'arbitraire de la perception de la Taille.

La crainte, les gênes, & preſque le déshonneur imprimés au commerce des premieres productions :

Les Bureaux de traites intérieures, & ces Barrieres qui rendent les diverſes parties du Royaume étrangeres les unes aux autres :

Les droits qui découragent l'induſtrie, ceux dont le recouvrement exige des frais exceſſifs & des Prépoſés innombrables; ceux qui ſemblent inviter à la contrebande, & qui tous les ans font ſacrifier des milliers de Citoyens.

Le dépériſſement du Domaine de la Couronne, & le peu d'utilité que produiſent ſes foibles reſtes :

La dégradation des forêts du Roi, & les vices de leur adminiſtration :

Enfin tout ce qui altere les produits, tout ce qui affoiblit les reſſources du crédit, tout ce qui rend les revenus inſuffiſans, & toutes les dépenſes ſuperflues qui les abſorbent.

Si tant d'abus, ſujets d'une éternelle cenſure, ont réſiſté juſqu'à préſent à l'opinion publique qui les a proſcrits, & aux efforts des Adminiſtrateurs qui ont tenté d'y remédier, c'eſt qu'on a voulu faire, par des opérations partielles, ce qui ne pouvoit réuſſir que par une opération générale ; c'eſt qu'on a cru pouvoir réprimer le déſordre ſans en extirper le germe ; c'eſt qu'on a entrepris de perfectionner le régime de l'Etat, ſans en corriger les diſcordances, ſans le ramener au principe d'uniformité, qui peut ſeul écarter toutes les difficultés de détail, & revivifier le corps entier de la Monarchie.

Les vues que le Roi veut vous communiquer tendent toutes à ce but : ce n'eſt ni un ſyſtême, ni une invention nouvelle : c'eſt le réſumé, & pour ainſi dire le ralliement des projets d'utilité publique, conçus depuis long-temps par les hommes d'Etat les plus habiles, ſouvent préſentés en perſpective par le Gouvernement lui-même, dont quelques-uns ont été eſſayés en partie, & qui tous ſemblent réunir les ſuffrages de la Nation ; mais dont juſqu'à préſent l'entiere exécutio

paru impraticable par la difficulté de concilier une foule d'uſages locaux, de prétentions, de priviléges, & d'intérêts oppoſés les uns aux autres.

Quand on conſidère par quels accroiſſemens ſucceſſifs, par combien de réunion de contrées diverſement gouvernées, le Royaume eſt parvenu à ſa conſiſtance actuelle, on ne doit pas être étonné de la diſparité de régimes, de la multitude de formes hétérogènes, & de l'incohérence de principes qui en déſuniſſent toutes les parties.

Ce n'étoit pas au ſein de l'ignorance & de la confuſion dont le voile a couvert le temps des premieres Races;

Ce n'étoit point lorſque les Rois, mal affermis ſur leurs trônes, n'étoient occupés qu'à repouſſer ſans ceſſe les uſurpations des grands vaſſaux;

Ce n'étoit pas au milieu des déſordres & de l'anarchie du régime féodal, lorſqu'une foule de petits tyrans, du fond de leurs châteaux fortifiés, exerçoient les brigandages les plus révoltans, bouleverſoient tous les principes de la conſtitution, & interpoſoient leurs prétentions chimériques entre le Souverain & ſes Sujets.

Ce n'étoit point lorſque la manie des Croiſades, échauffée par le double enthouſiaſme de la religion & de la gloire, portoit ſous un autre hémiſphere les forces, la bravoure & les malheurs de la France;

Ce n'étoit point lorſqu'un Prince, qui obtint le ſurnom d'Auguſte, recouvroit les principaux démembremens de ſa Couronne, & en augmentoit la puiſſance

& l'éclat ; ni lorſque la ſombre politique d'un de ſes Succeſſeurs, en donnant de l'extenſion au Gouvernement municipal, préparoit les moyens de réunir dans la main du Souverain tous les reſſorts de la force publique ; ni lorſque le Monarque le plus avide de gloire & le plus valeureux des Chevaliers, diſputoient au Souverain ſon rival, la célébrité qu'ils acquirent tous deux aux dépens de leurs Peuples ?

Ce n'étoit pas dans ces temps orageux & ſiniſtres, où le fanatiſme, déchirant le ſein de l'Etat, le rempliſſoit de calamités & d'horreurs ; ni lorſque ce bon Roi, ſi chéri des François, conquéroit ſon Royaume à la pointe de ſon épée, & avoit à réparer les longs déſordres, & les effets déſaſtreux des guerres civiles.

Ce n'étoit pas lorſque toute l'énergie d'un Miniſtre habile & redouté ſe concentroit dans le double deſſein d'enchaîner l'ambition d'une puiſſance devenue formidable à l'Europe, & d'aſſurer la tranquillité de la France par l'affermiſſement du pouvoir Monarchique ;

Ce n'étoit pas non plus ſous ce regne éclatant, où les intentions bienfaiſantes d'un grand Monarque furent trop ſouvent interrompues par des guerres ruineuſes, où l'état s'appauvriſſoit par des victoires, tandis que le Royaume ſe dépeuploit par l'intolérance ; où le ſoin d'imprimer à tout un caractere de grandeur, ne permettoit pas toujours celui de procurer à l'Etat une ſolide proſpérité ;

Ce n'étoit point enfin avant que la Monarchie eut étendu ſes limites juſqu'aux points naturellement deſ-

tinés à les fixer, avant qu'elle fût parvenue à sa maturité, & que le calme tant au dehors qu'au dedans, fût affermi solidement par la sage modération de son Souverain, qu'il étoit possible de songer à réformer ce qu'il y a de vicieux dans la constitution, & de travailler à rendre le régime général plus uniforme.

Il étoit réservé à un Roi jeune, vertueux, & qui n'a d'autre passion que de faire le bonheur des sujets dont il est adoré, d'entreprendre, après un mûr examen, & d'exécuter avec une volonté inébranlable, ce qu'aucun de ses prédécesseurs ne pouvoit faire, de mettre de l'accord & de la liaison entre toutes les parties du corps politique, d'en perfectionner l'organisation & de poser enfin les fondemens d'une prospérité inaltérable.

C'est pour y parvenir que, s'arrêtant à l'idée la plus simple & la plus naturelle, celle de l'unité de principes, qui est le vœu de la justice & la source du bon ordre, il en a fait l'application aux objets les plus essentiels de l'administration de son Royaume, & qu'il s'est assuré par une longue méditation sur les conséquences qui devoient en résulter, qu'il y trouveroit le double avantage d'augmenter ses revenus, & de soulager ses Peuples.

Cette vue générale a conduit Sa Majesté à s'occuper d'abord des différentes formes d'administrer, qui ont lieu dans les différentes provinces du Royaume, où il n'y a point de convocation d'Etats. Pour que la

répartition des charges publiques ceſſe d'y être inégale & arbitraire, Elle a réſolu d'en confier le ſoin aux Propriétaires eux-mêmes, & Elle a puiſé dans les premiers principes de la Monarchie, le plan uniforme d'un ordre graduel de délibérations, ſuivant lequel l'émanation du vœu des contribuables & leurs obſervations ſur tout ce qui les intéreſſe, ſe tranſmettroient des aſſemblées *paroiſſiales* à celles de *diſtrict*, de celles-ci aux aſſemblées *provinciales*, & par elles juſques au Trône.

Sa Majeſté s'eſt enſuite attachée avec une attention toute particuliere à établir le même principe d'uniformité, & l'égalité proportionnelle dans la répartition de l'impôt territorial qu'Elle a regardé comme étant la baſe, & devant être la meſure de toutes les autres contributions. Elle a reconnu par le compte qu'Elle s'eſt fait rendre de la manière dont ſe perçoivent aujourd'hui les vingtièmes, qu'au lieu d'être aſſis, comme ils devroient l'être, ſur l'univerſalité des terres de ſon Royaume, dans la juſte proportion de leurs valeurs & de leurs productions, ils ſouffroient une infinité d'exceptions tolérées plutôt que légitimes; que les pays d'Etats s'en acquittoient par des abonnemens diſproportionnés; que le crédit & l'opulence parvenoient par des moyens indirects à s'en exempter en partie, tandis que les moins aiſés en ſupportoient toute la rigueur; que des vérifications toujours inquiétantes, ſouvent interrompues & très-incomplettes dans l'état actuel;

actuel, ne pouvoient donner une regle certaine de fixation ; enfin, que les réſultats de cette impoſition générale, au lieu de procurer au Gouvernement la connoiſſance eſſentiellement néceſſaire, des productions du Royaume, & de la balance comparative des forces de chaque province, ne ſervoient qu'à manifeſter l'inégalité choquante de leurs charges reſpectives, & ne préſentoient pas, à beaucoup près, un produit égal à la valeur annoncée par la dénomination même de cet impôt.

Sa Majeſté a jugé que le moyen de remédier à ces inconvéniens par la ſeule application des regles d'une juſtice exactement diſtributive, de ramener l'impôt à ſon principe fondamental, de le porter à ſa vraie valeur, en ne ſurchargeant perſonne, en accordant même du ſoulagement au Peuple, & de rendre tout privilége inapplicable au mode de ſa perception, ſeroit de ſubſtituer aux vingtiemes une ſubvention générale, qui, s'étendant ſur toute la ſuperficie du Royaume, conſiſteroit dans une quotité proportionnelle de tous les produits, ſoit en nature pour ceux qui en ſeroient ſuſceptibles, ſoit en argent pour les autres, & n'admettroit aucune exception même à l'égard de ſon Domaine, ni aucunes autres diſtinctions, que celles réſultantes des différentes qualités du ſol, & de la variété des récoltes.

Les biens eccléſiaſtiques ſe trouvent néceſſairement compris dans cette répartition générale, qui,

pour être juſte, doit embraſſer l'univerſalité des terres, comme la protection dont elle eſt le prix. Mais pour que ces biens ne ſoient point ſurchargés en continuant de payer les décimes qui ſe levent pour la dette du Clergé, le Roi, ſouverain protecteur des Egliſes de ſon Royaume, a réſolu de pourvoir au remboursement de cette dette, en accordant au Clergé les autoriſations néceſſaires pour s'en libérer.

Par une ſuite du même principe de juſtice qui n'admet aucune exception quant à l'impoſition territoriale, Sa Majeſté a trouvé équitable que les premiers ordres de ſon Etat, qui ſont en poſſeſſion de diſtinctions honorifiques qu'elle entend leur conſerver, & dont Elle veut même qu'ils jouiſſent à l'avenir plus complettement, fuſſent exempts de toute eſpèce de taxe perſonnelle, & conſéquemment qu'ils ne payaſſent plus la capitation, dont la nature & la dénomination même ſemblent peu compatibles avec leur état.

Sa Majeſté auroit voulu que le produit du tribut territorial qui doit remplacer les vingtiemes, la mît dès à préſent en état de diminuer le fardeau de la taille, autant qu'Elle ſe le propoſe.

Elle ſait combien cette impoſition & l'arbitraire de ſon recouvrement peſent ſur la partie la plus ſouffrante de ſes ſujets; & s'il eſt de ſa ſageſſe de ſuſpendre l'entier accompliſſement de ſes vues bienfaiſantes, juſqu'à ce qu'elle ait connu les réſultats de la nou-

velle forme de perception ſur les terres, & que les adminiſtrations provinciales l'aient éclairée ſur les moyens de rectifier la répartition de la taille, Elle veut du moins en corriger proviſoirement les principaux vices, & ne pas différer à faire jouir ſes Peuples d'un commencement de réduction ſur la maſſe totale de cet impôt.

L'entiere liberté du commerce des grains, aſſurée en faveur de l'agriculture & de la propriété, ſous la ſeule réſerve de déférer aux demandes des Provinces lorſque quelques-unes d'entr'elles croiront néceſſaire d'interdire momentanément l'exportation à l'étranger, & ſans que la ſollicitude paternelle du Roi pour tout ce qui intéreſſe la ſubſiſtance de ſes peuples ceſſe de donner à cet important objet les ſoins utiles & jamais inquiétant d'une ſurveillance inapperçue.

L'ABOLITION de la corvée en nature, & la converſion de cette trop dure exigeance en une preſtation pécuniaire répartie avec plus de juſtice, & employée de maniere que ſa deſtination ſoit inviolablement aſſurée.

L'affranchiſſement de la circulation intérieure; le reculement des Bureaux aux frontieres; l'établiſſement d'un tarif uniforme, combiné avec les intérêts du Commerce; la ſuppreſſion de pluſieurs droits nuiſibles à l'induſtrie, ou trop ſuſceptibles d'occaſionner des vexations, & l'allégement du fardeau de

la Gabelle, dont je n'ai jamais parlé à Sa Majeſté; ſans que ſon ame ait été ſenſiblement émue par le regret de n'en pouvoir décharger entiérement ſes ſujets.

Ce ſont, Meſſieurs, autant d'opérations ſalutaires qui entrent dans le plan dont Sa Majeſté vous fera développer les détails, & qui toutes concourent aux vues d'ordre & d'uniformité qui en ſont la baſe.

Après avoir donné ſa principale attention à ces grands objets, le Roi s'eſt occupé des moyens d'accélérer la libération de la dette publique, libération déja aſſurée par l'aſſignat invariable des ſommes qui ſe verſent chaque année dans la Caiſſe d'Amortiſſement, & par l'emploi perpétuel du fonds progreſſif réſultant des intérêts combinés des différentes extinctions.

Sa Majeſté a conſidéré que ſes Domaines, dont une grande portion s'eſt depuis long-temps éclipſée par des engagemens, des apanages, des conceſſions de toute eſpece, & dont les foibles reſtes, quoique mieux adminiſtrés depuis quelques années, ſupportent des frais & charges qui abſorbent la moitié de leurs produits, ne pouvoient jamais acquérir entre ſes mains une valeur proportionnée à celle des propriétés particulieres; qu'ils étoient & ſeroient perpétuellement attaqués par une foule de demandes, dont la bonté du Souverain le plus réſervé dans ſes libéralités, a peine à ſe défendre, & qu'il étoit poſſible

d'en tirer un parti beaucoup plus avantageux par la voie de l'inféodation, puiſque ſans diminution de revenu, & en conſervant la ſupériorité directe qui eſt l'objet eſſentiellement inaliénable, leur produit pourroit ſervir à l'extinction d'une partie des dettes conſtituées de l'Etat.

Sa Majesté n'a pas jugé à propos d'uſer du même moyen par rapport à ſes forêts; Elle s'en réſerve l'entiere propriété, & ſe propoſe d'en améliorer les produits par une Adminiſtration mieux dirigée, moins incommode pour le public, & moins diſpendieuſe que ne l'eſt celle des Maîtriſes.

Vous verrez, Meſſieurs, en dernier réſultat l'influence de ces différentes opérations par rapport aux Finances de Sa Majesté; vous aurez connoiſſance de quelques diſpoſitions qui y ſont plus directement relatives, & qui tendent, les unes à bonifier les recettes par des moyens qui ne ſeront pas onéreux, tel qu'une perception plus exacte du droit de Timbre; les autres, à faire ſur les dépenſes tous les retranchemens poſſibles, & toutes à rétablir entr'elles l'équilibre, ſans lequel il ne peut y avoir ni véritable économie, ni puiſſance ſolide, ni tranquillité durable.

Les ſoins que le Roi a pris pour étendre les opérations de la Caiſſe d'Eſcompte, pour les rendre

plus utiles au Commerce, & pour augmenter en même-temps la sûreté de ses engagemens, acheveront de vous faire voir combien SA MAJESTÉ est attentive à tout ce qui peut procurer quelqu'avantage à ses sujets, combien Elle veille sur l'intérêt public.

VOUS reconnoîtrez enfin dans tout l'ensemble du plan sur l'exécution duquel SA MAJESTÉ veut vous consulter, qu'il est si utile pour le bon ordre, si nécessaire pour le redressement des abus, & si avantageux pour le Peuple, qu'il faudroit en désirer l'exécution, quand la situation des Finances ne l'exigeroit pas impérieusement.

QUI pourroit douter des dispositions dans lesquel les vous allez vous pénétrer de ces grands intérêts? Appellés par le Roi à l'honorable fonction de coopérer à ses vues bienfaisantes, animés du sentiment du plus pur patriotisme, qui, dans tous les cœurs françois, se confond avec l'amour pour leur Souverain & l'amour de l'honneur, vous n'envisagerez dans l'examen que vous allez faire, que le bien général de la Nation, dont les regards sont fixés sur vous.

Vous vous souviendrez qu'il s'agit du sort de l'Etat, & que des moyens ordinaires ne pourroient ni lui procurer le bien que le Roi veut lui faire, ni le préserver des maux qu'il veut prévenir.

Les observations que vous présenterez à SA MAJESTÉ, auront pour but de seconder & de perfectionner l'accomplissement de ses intentions; elles seront inspirées par le zele, & mêlées des expressions de la reconnoissance due à un monarque qui n'adopte de projets que ceux où il voit le soulagement de ses Peuples, qui s'unit à ses sujets, qui les consulte, qui ne se montre à eux que comme leur pere.

Que d'autres rappellent cette maxime de notre Monarchie, *si veut le Roi*, *si veut la Loi*; la maxime de Sa Majesté est, *si veut le bonheur du Peuple*, *si veut le Roi.*

FIN.